

Réf : DCM2025-64

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 12/06/2025

Notifiée aux élus le : 12/06/2025

Date de l'affichage : 12/06/2025

**OBJET : DF – BUDGET ANNEXE CINÉMA
– COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
2024**

SÉANCE MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 12 juin (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Arnaud FOUREL, Maire Adjoint.

PRÉSENT-E-S : Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY à Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Christian GROUL à Janine LHUILLIER, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Josiane ROSIER-DUFOND, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Pierre MAUMÉJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif/CFU et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, ainsi que son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion/CFU ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 modifiée relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le compte financier unique (CFU), établi conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT afin de constituer l'arrêté des comptes de l'exercice 2024, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- Considérant la validation du projet de CFU par le service de gestion comptable de Vauvert, territorialement compétent ;
- Considérant que M. Arnaud FOUREL, Adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique 2024
- Considérant que M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire en exercice, s'est retiré de la salle des délibérations, lors du vote du CFU 2024 ;

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion.



Il vise à améliorer la transparence et la lisibilité des informations financières des collectivités locales, en mettant en évidence les données comptables aux côtés des données budgétaires. Cette approche permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et de contribuer au débat démocratique sur les finances locales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU La vue d'ensemble, issue de la maquette ci-annexée du compte financier unique 2024 du budget annexe du Cinéma se présente ainsi que suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – VUE D'ENSEMBLE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	100 630,59	288 528,27	389 158,86
	Recettes réalisées (1)	7 735,40	292 219,28	299 954,68
	Restes à réaliser	90 000,00	0,00	90 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	104 777,00	303 664,00	408 441,00
	Dépenses réalisées	87 455,60	276 076,40	363 532,00
	Restes à Réaliser	17 265,75	0,00	17 265,75
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-79 720,20	16 142,88	-63 577,32
Résultats antérieur reportés	Résultats antérieurs reportés	4 146,41	15 135,73	19282,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-75 573,79	31 278,61	-44 295,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	72 734,25	0,00	72 734,25
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-2 839,54	31 278,61	28 439,07

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le compte financier unique du budget annexe cinéma, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée,
- **D'arrêter** le résultat définitif pour l'exercice 2024 tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à majorité

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe cinéma, conformément à la maquette budgétaire ci-annexée
- **ARRÊTE** le résultat définitif pour l'exercice 2024 tel que résumé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Arnaud FOUREL
 Maire Adjoint d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2025-64	DF- BUDGET ANNEXE CINÉMA – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024	Pour :	25	GROUPE MAJORITAIRE – O. BERTRAND – C. VANDERBISTE – S. PIGNAN	
		Contre :	3		C. BONATO – M. POUGENC – J. RAMS
		Abstention :	0		NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication